



20, rue principale  
57670 LENING  
Tél : 03 87 01 67 36  
Email : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 Avril 2026

Convocation du 18/04/2026

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 22/04/2026 à 19h30 en Mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : ERNST Antoine – DUMONS Christophe – DEISS Gabriel – – HOUPERT Bertrand – HUBER Camille - FEIERABEND Florence - GAROFALO Alexandro – LUKATSCHEVITCH Mariina - ZIMMERMANN Christine
Absents excusés : 00	
Absents non excusés : 00	
Vote par procuration : 01	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : SCOVRON Charlène
Nombre de conseillers présents : 11	<u>PROCURATION</u> : SCOVRON Charlène à DUMONS Christophe
Nombre de conseillers votants : 11	

Secrétaire de séance : Christophe DUMONS

### DCM 18/2026

**Objet : Bail emphytéotique prairie humide du marais de Lening**  
**Classification : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes**

Afin de permettre à la commune de mandater, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, manifestement dans un but d'intérêt général pour réaliser la préservation de la prairie humide en amont du marais de Lening, le Conseil Municipal décide de confier la gestion du site par un bail emphytéotique au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine. Un bail emphytéotique d'une durée de 86 ans (du 27 mars 2026 au 28 mars 2112) est consenti moyennant une redevance annuelle de 1,00 € (un Euro) payable en une seule fois lors de la signature.

La parcelle donnée à bail est la suivante :

Lieudit	Section	Parcelle	Surface (ha)	Type de convention	Date de fin
KATZENDARM	2	42	0,156	Bail emphytéotique	27/03/2112
KATZENDARM	2	53	0,161	Bail emphytéotique	27/03/2112
KATZENDARM	2	54	0,152	Bail emphytéotique	27/03/2112
GRAUMATT	4	13	0,105	Bail emphytéotique	27/03/2112
GRAUMATT	4	18	0,133	Bail emphytéotique	27/03/2112
Surface totale :			0,707		

Ces parcelles communales étaient des biens sans maîtres sans baux ruraux. Il est convenu de réaliser un Bail Rural à Clauses Environnementales avec l'exploitant historique du marais, M. REFF. Le fermage est perçu par le CEN Lorraine et reversé à la commune (sous réserve de paiement par l'exploitant).

Les frais de rédaction et d'enregistrement du bail sont à la charge du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine. La taxe foncière reste à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire pour représenter la commune et signer le Bail Emphytéotique.

Vote : Adopté à la majorité des membres présents.

**DCM 19/2026**

**Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2026**

**Classification : 7.1 Décisions budgétaires**

Considérant, et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le conseil municipal décide à la majorité des membres d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA N-1 - 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-110 827,20 €		60 345,19€	0,00€ 0,00€	0,00€	-50 482,01€
FONCT	317 840,44 €	280 827,20€	196 986,02€			233 999,26€
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2025						233 999,26€
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
Affectation obligatoire :						
A la couverture l'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						50 482,01€
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0€
Total affecté au c/ 1068 :						50482.01€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024						0
D 001	Résultat reporté	50 482,01€		R 001	Résultat reporté	0,00€

Vote : Adopté à la majorité des membres présents.

**DCM 20/2026**

**Objet : Vote des taux d'imposition 2026**

**Classification : 7.2 - Fiscalité.**

Comme chaque année, le conseil municipal est amené à voter les taux d'imposition des taxes locales applicables en 2026, la Taxe Foncière sur le Bâti, le Non Bâti et la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires et vacants. Pour l'année 2026, le maire propose le maintien des taux votés en 2025.

Le tableau ci-dessous reprend l'état de notification des taux d'imposition porté sur l'imprimé (cerfa1259).

TAXES	Base imposition effective 2025	Taux référence communal 2025	Produits référence 2025	Taux plafond 2026	Base imposition Prévisionnelle 2026	Taux référence communal 2026	Produits fiscal attendus à taux constants
TFB	230 800€	36,05%	83 203€	96.68%	235000€	36,05%	84718€
TFNB	33 300€	39,06%	13 007€	132.61%	29400€	39,06%	11484€
TH	20 400€	18,52%	3 778€	54.82%	22900€	18,52%	4241€
			97 075€	TOTAL			100443€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2026, comme suit :

- Taxe foncière bâti : 36,05%
- Taxe foncière (non bâti) : 39,06%
- Taxe d'habitation résidence secondaire : 18,52%

Vote : Adopté à la majorité des membres présents.

#### DCM 21/2026

**Objet : Vote du budget 2026**

**Classification : 7.1 Décisions budgétaire.**

Le maire donne lecture aux conseillers, les propositions chiffrées du budget communal 2026, concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête le budget primitif de l'exercice 2026, voté par chapitre, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>	<b>489081,25€</b>	<b>489081,25€€</b>
<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>	<b>567550,26€</b>	<b>567550,26€</b>

Vote : Adopté à la majorité des membres présents

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le Maire  
Antoine ERNST*